

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Le permis de végétaliser fait l'objet d'une convention autorisant le pétitionnaire à occuper temporairement l'espace public.

Ainsi, une fois la demande de permis de végétaliser réceptionnée par la mairie de Cubry-lès-Faverney, une étude de faisabilité sera réalisée.

Le pétitionnaire recevra sous 30 jours ouvrés un courrier attestant de l'acceptation ou du refus du permis de végétaliser accompagné en cas d'acceptation d'une convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Le permis de végétalisation sera délivré au pétitionnaire pour une durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de 4 années maximum.

Une fois complété, merci de renvoyer ou déposer ce dossier à l'adresse suivante :

Mairie de Cubry-lès-Faverney
Permis de végétaliser
2 chemin de l'étang
70160 CUBRY-LES-FAVERNEY

Identité du demandeur :

Nom :

Prénom :

Qualité (particulier, association, commerçants, etc...) :

Particulier

Association

Entreprise ou commerçant

Pour une demande de permis de végétaliser située au droit d'une habitation :

Statut : (rayer les mentions inutiles)

Propriétaire

Locataire (joindre l'accord du propriétaire)

Copropriétaire (joindre une copie de la résolution du conseil syndical ou de l'assemblée générale)

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Le pétitionnaire reconnaît avoir lu la charte jointe à la présente demande et y adhérer.

Il demeure entièrement et seul responsable des dommages qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement de ses éléments de végétalisation.

Il devra pouvoir justifier d'une attestation d'assurance en responsabilité civile le garantissant contre les conséquences de ces dommages.

Lieu à végétaliser (adresse) :

Description du type de végétalisation :

Pied(s) d'arbre(s) végétalisé(s)

Jardinière(s) ou bac(s) sur voie publique

Pied de mur

Autres dispositifs de végétalisation (préciser)

Date prévue d'installation:

Description du projet de végétalisation (dimensions, matériaux utilisés, liste des végétaux etc...):

Croquis du projet :

Pièces jointes (Photos):

Date :
Signature

Cadre réservé à l'administration :

Observation :

Validation

Refus

N° de permis de végétaliser:

Autorisation pour 1 an, renouvelable tacitement dans la limite de 4 années maximum, à partir du :

(signature du maire ou de son adjoint)